

Quart France
17.04.14

Les tortionnaires du SDF manceau condamnés

Après quatre jours de procès, la cour d'assises de la Sarthe a condamné les deux principaux accusés à 20 ans et 18 ans de réclusion criminelle. Le troisième est acquitté.

« La vérité avec précision, mieux vaut ne pas la savoir... » lâche un avocat. Quatre jours de procès. Et deux marginaux qui n'ont pas cessé de rabâcher qu'ils ne se rappelaient plus de rien, ivres morts qu'ils étaient lors de leur déchaînement de violences.

Cette nuit d'octobre 2011, dans un appartement du Mans, Kada Laanaya, SDF manceau de 55 ans, a bien été leur souffre-douleur six heures durant. Sur le visage et le buste dénudé du malheureux, seize fractures aux pommettes, à la gorge et la cage thoracique, des brûlures au chalumeau artisanal et au produit corrosif. Des traces de strangulation ont entraîné son asphyxie. Une énigme qui ne sera jamais résolue

puisqu'aucun des accusés n'a reconnu cet acte fatal.

Hier, les jurés de la cour d'assises ont condamné Sébastien Hervé, 37 ans, et Nicolas Wélélé, 30 ans, originaires de la région parisienne, en errance depuis des années, à 18 et 20 ans de réclusion criminelle pour actes de tortures et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner. L'avocat général avait requis 25 ans. Cyril B., 37 ans, handicapé mental, poursuivi pour non-assistance en danger et incarcéré pendant un an, a été acquitté.

Le procès de l'alcool

Au cœur de cette nuit à huis clos, cinq invités : quatre hommes et... l'alcool. « Les accusés n'ont pas des-

soûlé depuis plus de 48 heures », rappelle M^e Jean-Philippe Peltier, défenseur de Sébastien Hervé. « Pour certains, boire c'est lamentable. Je ne suis pas persuadé que l'alcool pathologique résulte d'un acte délibéré. » Son argument fait écho à l'intervention d'un psychiatre entendu la veille. Alors que l'alcool est une circonstance aggravante aux yeux de la justice, aujourd'hui, « l'alcool à très haute dose peut abolir le discernement et faire perdre tout contrôle », a-t-il indiqué.

Dans la musette des protagonistes cette nuit-là, une vingtaine de bouteilles, boisson anisée, bière, whisky, ingurgitées à quatre. Kada Laanaya était lui aussi alcoolisé. « Un père ad-dict mais gentil, serviable », témoi-

gnent ses enfants. « Un homme ni violent, ni voleur, jamais condamné », souligne M^e Olivier Godard.

Au fil du procès, les deux accusés principaux ont eu deux attitudes opposées. Sébastien Hervé, trapu, le regard bas, 17 fois condamné pour violences aggravées, « sociopathe » et difficilement « réinsérable », reconnaît froidement des coups avec sa chevalière, les brûlures... « Alors pourquoi nierait-il la strangulation ? En garde à vue, il pensait que la victime était morte du produit corrosif qu'il lui avait administré », pointe son avocat. « Une dizaine de gifles et je suis allé me coucher. Je ne l'ai pas tué » maintient Nicolas Wélélé, peu coopératif au procès.

Véronique GERMOND.